

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

DECISION N°2024- 100

Le Maire de la ville de Wasquehal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le contrat lancé en vertu des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le devis,

DECIDE

Article 1er : Un contrat de fourniture d'alarmes incendies pour les écoles et salles de sport de la ville de Wasquehal sera signé par mes soins avec la société SARL SSI ENGINEERING située au 850 rue du 11 Novembre, 62 400 LOCON.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum comme suit :

- o Le montant maximum du contrat pour la durée contractuelle est de : 15 000 € HT

Article 3 : Le contrat est conclu pour une période ferme d'une année à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifie exécutoire à la présente décision,

Par transmission en Préfecture, 09/12/24

Et sa mise en ligne sur le site internet, le 09/12/24

Fait à Wasquehal, le 09/12/24

Stéphane DUGRET

Maire de Wasquehal

